

Nouméa, le 07 MAI 2024

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP M2
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Le Directeur

à

Présidente de la société
Prony Resources New Caledonia
BP 218
98845 NOUMEA CEDEX

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Demande de prolongation d'utilisation du bâtiment de stockage temporaire
des sources radioactives

Réf : Arrêté d'autorisation d'exploiter n° 1467-2008/PS du 9 octobre 2008
Porter à connaissance relatif à la prolongation d'utilisation du bâtiment de stockage
temporaire des sources radioactives (ref. CE2024-DIMENC-31827 du
30 avril 2024)

Madame la Présidente,

Par courrier en date du 30 avril 2024, vous portez à ma connaissance la volonté de
N° CS2024-DIMENC-38692 Prony Resources New Caledonia (PRNC) de prolonger l'utilisation du bâtiment de stockage
temporaire des sources jusqu'au 30 juin 2024.

Cette demande fait suite à la réunion du 25 avril 2024 informant l'inspection des
installations classées (IIC) du retard dans la gestion des sources radioactives scellées en fin
de vie, qui devaient être éliminées avant la fin du mois d'avril 2024.

Au regard des informations fournies dans le dossier, je vous informe que la modification
proposée n'est pas considérée comme substantielle au sens de l'article 415-5 du code de
l'environnement de la province Sud. Par conséquent, l'IIC n'émet pas d'objection à ce que
vous prolongiez l'utilisation de ce bâtiment ayant déjà fait l'objet des réaménagements
demandés lors de son inspection effectuée le 30 novembre 2023.

L'utilisation prolongée de ce bâtiment devra se faire dans le respect des prescriptions
techniques annexées à l'arrêté d'autorisation n° 1466-2008/PS du 9 octobre 2008 modifié.

Cependant, j'attire votre attention quant au strict respect du délai accordé par la
province et à l'anticipation de l'information de l'IIC d'éventuels retards liés aux imprévus
rencontrés, à plus forte raison pour des équipements d'une telle sensibilité.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de ma parfaite considération.



Le directeur de l'Industrie, des Mines
et de l'Energie de la Nouvelle-Calédonie